

# CABINET IMMOBILIER C.E.C. UDRY S.A.

EXPERTISE – EVALUATION – GERANCE – ADMINISTRATION

Rue de la Tour 3B  
Case postale 33  
1870 MONTHEY  
Tél. 024 471 97 77  
CECimmobilier@netplus.ch

Dossier CEC 22'035

## RAPPORT D'EVALUATION

**MANDAT** : Office des Poursuites du District de Monthey & St-Maurice  
à l'attention de M. P-A IMHOF, Préposé

**PROPRIETAIRE 2096 - 1** : **LAVINHA NUNES** José Manuel (14.08.1970) de José

**PROPRIETAIRE 2096 - 2** : **MONTEIRO** Antonia Angelina (14.09.1972) de Antonio,  
épse de José Manuel NUNES

**PPE** : **N° 2096, 122 ‰ du N° 1092**

**Parcelle de base** : N° 1092, plan N° 10, surface totale : 2'699 m<sup>2</sup>

**Objets du droit exclusif** : sous-sol : garage n° 24, cave n° 25  
rez-de-ch : appartement + balcon n° 30  
dans la PPE "Domaine d'Outre Rhône" à Dorénaz

**Types de propriété** :  propriété  DDP  PPE  Copropriété simple

**Servitudes significatives** : Servitude foncière de jouissance de place de parc extérieure P10  
(PJ n° 2013/1415/0) en faveur de la PPE n° 2096

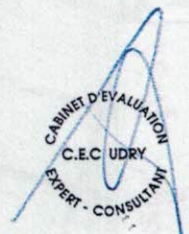
**Mentions :** Constitution de la PPE et règlement d'administration et  
d'utilisation inscrit (PJ n° 2013/1415/0)

**Désignation** : appartement de 4 ½ pièces avec terrasse au rez supérieur,  
garage individuel, et servitude de place de parc extérieur

**VALEUR DE REALISATION OP DU BIEN-FONDS N° 2096 = FR 292'000.-- :**

**2096 - 1 = ½ de 2096, soit Fr 146'000.--**

**2096 - 2 = ½ de 2096, soit Fr 146'000.--**

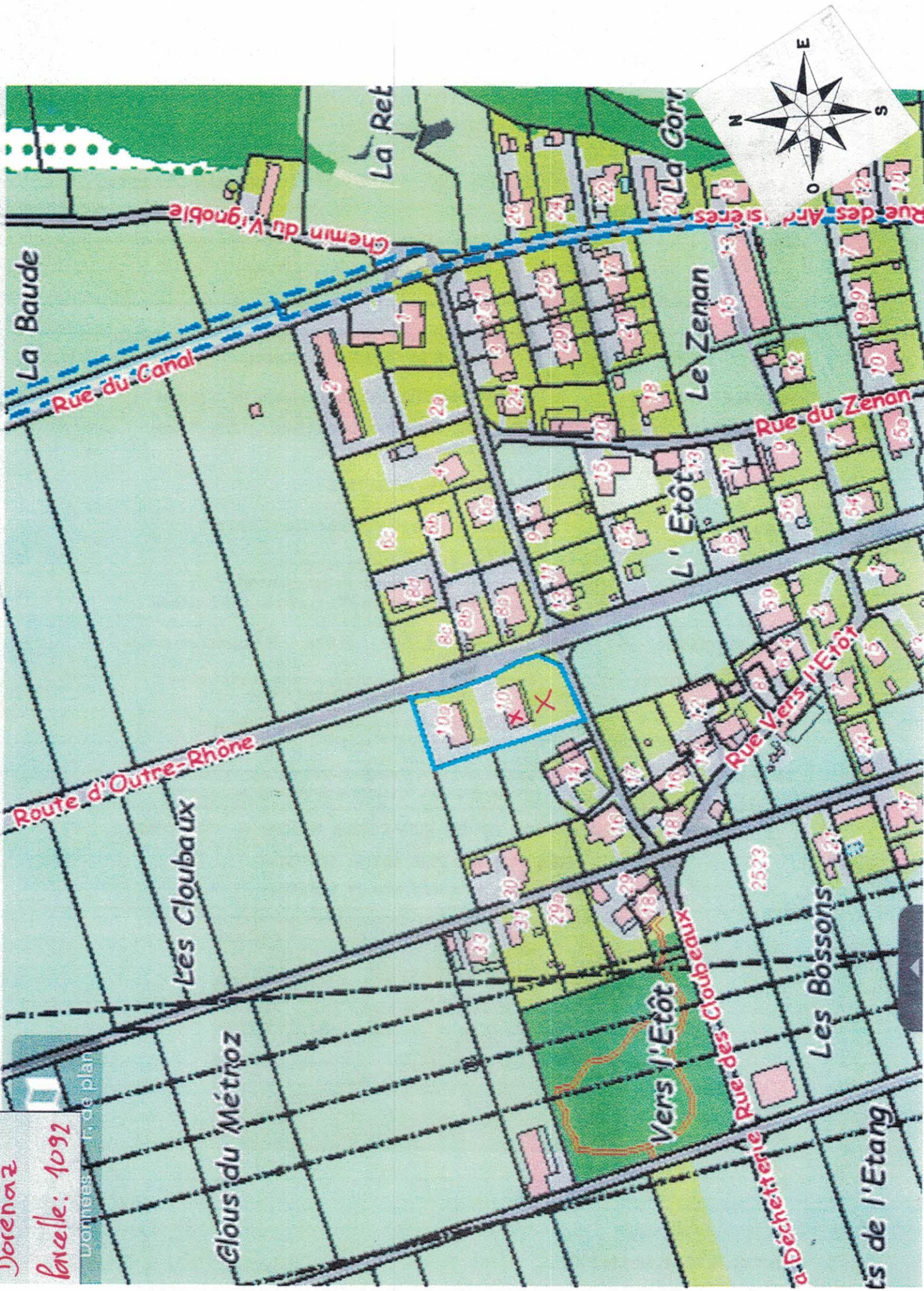


Monthey, le 30 septembre 2022

Ce document est strictement réservé à l'évaluation et ne peut en aucun cas servir à un autre but.  
Il est propriété exclusive du mandataire et ne peut être utilisé sans son accord.

Dorénavant  
parcelle: 1092

Voitures  
r de plan



## 1. DESCRIPTIF GENERAL

<b>Genre d'immeuble</b>	:	appartement de 4 ½ pces (3+1) au rez supérieur avec garage individuel dans l'immeuble "PPE Domaine d'Outre Rhône" Bâtiment B comprenant 4 logements et 4 garages individuels (Bâtiment A identique)	
<b>Zone</b>	:	Zone faible densité, indice : U = 0.30 bruit : DS II	
<b>Situation</b>	:	bonne, Exposition sud / sud-ouest	
<b>Environnement</b>	:	maisons villageoise et habitat groupé, pré-champ	
<b>Eloignement à pied</b>	:	arrêt bus	: 3 min.
		gare CFF	: 20 min. (Collonges ou Vernayaz)
		écoles	: 8 min.
		commerces	: 10-15 min. (Collonges ou Vernayaz)
<b>Nuisances</b>	:	faibles, mais Ligne HT et Eoliennes !	
<b>Centralité / Altitude</b>	:	moyenne / 450 m	
<b>Ensoleillement</b>	:	bon, vue dégagée	
<b>Raccordements</b>	:	eau	: oui
		gaz	: non
		électricité	: oui
		TT/TV câblée	: oui
		canalisation EU	: oui
<b>Installations propres</b>	:	néant	
<b>Servitudes, droits et charges</b>	:	voir extraits RF ci-joints	
<b>Accès</b>	:	en bordure de la rte Collonges-Dorénaz et de la rue des Cloubeaux 10	
<b>Année de construction</b>	:	2013	
<b>Etat d'entretien</b>	:	bon	

## 2. DESCRIPTIF DETAILLE (donné à titre indicatif)

2.1. **Genre de construction** : construction traditionnelle massive en brique ciment/éléments béton. Dalles sur sous-sol, dalles d'étage et balcons en béton. Cage d'escaliers béton avec ascenseur. Deux bâtiments en PPE avec 2 toitures à 4 pans chacun. Toute la partie habitée est isolée et doublée intérieurement.

**L'expert a visité l'appartement meublé et habité.**

Il n'a pas constaté de dégradations intérieures anormales, l'immeuble et l'appartement ont été normalement entretenus.

Le descriptif, la qualité des matériaux et l'état général sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'expert.

**2.2. Finitions intérieures** (très rustiques et soignées)

- Menuiserie extérieure** : fenêtres, porte-fenêtre en PVC blanc avec verre isolant,  
2 vitrages PVC à translation au séjour  
stores à paquet alu thermolaqué avec manivelle, motorisés au séjour  
parapets de balcon en tôle perforée thermolaqué  
porte de garage motorisée, basculante avec panneaux sectionnelles
- Menuiserie intérieure** : porte palière semi-phonique peinte  
portes de communication alvéolées en stratifié,  
faces d'armoires, cadres, faux-cadres et embrasures en stratifié
- Installation sanitaire** : appareils blanc, série standard (modèles Hornbach)  
mitigeurs (série standard) dans la salle de bains et cuisine
- Installation électrique** : normale et complète, raccordements TT, TV câblée  
spots encastrés dans plafonds partie jour  
prise et applique murale sur le balcon
- Chauffage** : central, Pompe à chaleur Air/Eau, chauffe-eau central,  
distribution basse température au sol
- Cuisine ouverte** : 6 ½ éléments en stratifié disposition en L, comprenant :  
cuisinière vitroceram 4 zones Corho  
four à mi-hauteur  
évier-égouttoir en inox  
hotte de ventilation Teka  
lave-vaisselle EXQUISIT  
emplacement et raccordement pour réfrigérateur  
entre-meuble carrelage  
4 éléments suspendus, et niche pour appareil micro-ondes  
plan de travail en stratifié
- Revêtements sols** : séjour, salle de douche, WC séparé et cuisine : carrelage  
chambres : Pergo  
balcon : carrelage  
cave et garage : chape ciment brute
- Revêtements murs** : crépi rustic fin  
salle d'eau et WC séparé : faïences jusqu'au plafond
- Plafonds** : dispersion  
salle d'eau et WC séparé : peinture émail
- Fumisterie** : néant

**2.3 Entretien de l'appartement**: bon, appareils ménagers et agencement de cuisine d'entrée de gamme, fenêtres/vitrages PVC sans marque !

**2.4. Parking/ place de parc** : 1 garage individuel n° 24, avec porte d'accès direct dans le bâtiment  
1 place de parc extérieure P10 devant le bâtiment (parcelle de base) : **servitude foncière de jouissance** de la place de parc extérieure en faveur du lot PPE n° 2096 (inscrite dans acte de constitution PPE)

### 3. DISPOSITION, LOYER, CHARGES, SURFACE

#### 3.1. Distribution :

Sous-sol : locaux communs, caves

**REZ-DE-CHAUSSEE** : **PPE n° 2096** – appartement de 4 ½ pièces (3 pces + 1), comprenant :  
(= rez supérieur)

- entrée dans partie jour
- cuisine agencée habitable
- séjour avec accès sur balcon
- 1 chambre-bureau au sud
- 2 chambres à coucher au nord
- salle de bains avec WC, lavabo pharmacie-miroir, Tub de douche / cabine
- WC séparé avec lavabo miroir et raccordement pour machines à laver/sécher
- 1 balcon sud d'environ 28 m<sup>2</sup>

**3.2. Location mensuelle** : Fr 1'200.-- /mois charges non-comprises,  
garage : Fr 80.-- + parc extérieur Fr 40.--/mois

**3.3. Charges annuelle PPE** : Fr 3'059.85, ou Fr 254.--/mois (soit : Fr 25.--/ le millième/an)  
(comptes 2021-2022), hors charges individuelles  
arriérés dus au 30.06.2022 : Fr 12'043.--

**3.4. Fonds de rénovation** : Fr 11'505.96.-- au 30.06.2022 pour le Bâtiment "B"  
Renseignements à communiquer par l'administrateur PPE : Gefimmo Immobilier Valais à Fully / 027 566.73.33

**3.5. Surface habitable** : surface pondérée admise : **environ 95 m<sup>2</sup>**  
dimensions intérieures (mesurées sur plan) :

Appartement : vide intérieur : 2.32 m

appartement :	=	82 m <sup>2</sup>
balcon : ½ de 28 m <sup>2</sup>	=	14 m <sup>2</sup>

TOTAL		<u>96.00 m<sup>2</sup></u>
-------	--	----------------------------

Garage : vide intérieur (passage) : 2.02 m et largeur (accès) = 2.36 m

**3.6. Cube SIA** : pas pris en compte pour ce type d'objet



## 4. EVALUATION

### METHODOLOGIE

L'expert s'est rendu sur place. Il a visité la construction et ses extérieurs. Son évaluation, qui se veut objective et claire prend en considération les facteurs suivants :

- Situation du bâtiment et son environnement
- Qualité et type de construction
- Etat d'entretien général du bâtiment et de l'appartement
- Age et degré de vétusté
- Les investissements consentis depuis la construction
- Le fait qu'il s'agit d'une vente forcée

#### 4.1. Valeur de rendement :

Revenu locatif annuel actuel :

appartement : 12 x Fr 1'200.--, hors charges  
+ garage et parc : 12 x Fr 120.-- (80+40), soit un revenu locatif annuel total de Fr 15'840.--

Taux de capitalisation admis pour ce type de logement dans ce lieu : 5.5 %

Valeur de rendement du bien-fonds PPE N° 2096 ~ Fr 288'000.--

#### 4.2. Valeur réelle : surface de l'appartement : admis 95 m2

Pour ce type d'objet en PPE/avec cave et cette qualité de finitions (bas de gamme),

l'expert admet un prix en valeur à neuf de : Fr 5'000.--/m2  
à déduire la vétusté moyenne de 1% par an, soit 9 % ./ Fr 450.--

Valeur réelle du bien-fonds : 95 m<sup>2</sup> ..... x Fr 4'550.-- = ~ Fr 432'200.--

Garage individuel n° 24, admis Fr 35'000.--

Servitude foncière de jouissance de place de parc n° P10, admis Fr 10'800.--

Valeur réelle totale du bien-fonds PPE N° 2096 Fr 478'000.--

#### 4.3. Valeur intrinsèque :

L'expert propose de déterminer la valeur intrinsèque de la manière suivante :

en pondérant les valeurs suivantes : 2 x : Valeur de Rendement (VR) + 1 x Valeur Réelle (VI), soit :  
( 4 x Fr.288'000.-- + 1 x Fr. 478'000.-- ) / 5 = Fr 1'630'000.-- / 5

Valeur intrinsèque du bien- fonds PPE N° 2096 Fr 326'000.--

#### 4.4. Valeur de réalisation du bien-fonds :

L'expert introduit un abattement de vente forcée de 10 % à la valeur intrinsèque

Valeur intrinsèque retenue Fr 326'000.--

./ abattement de vente forcée : 10 % ./ Fr 32'600.--

./ à déduire pour arrondir ./ Fr 1'400.--

VALEUR DE REALISATION OP du bien-fonds PPE N° 2096 Fr 292'000.--

#### Proposition de l'expert :

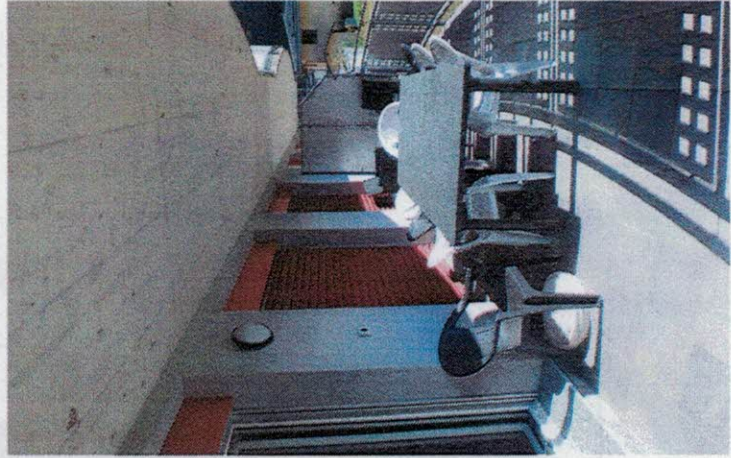
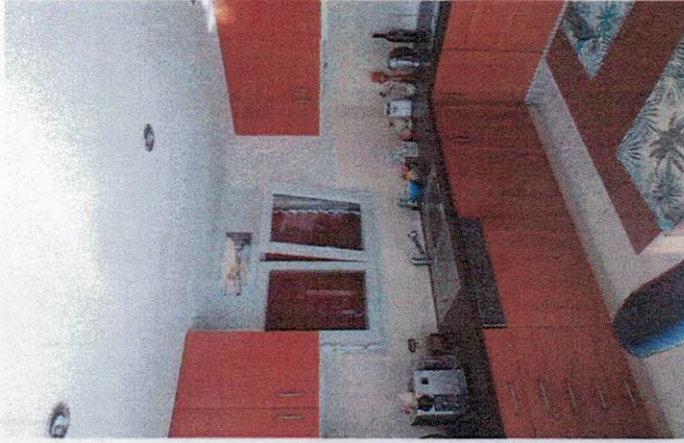
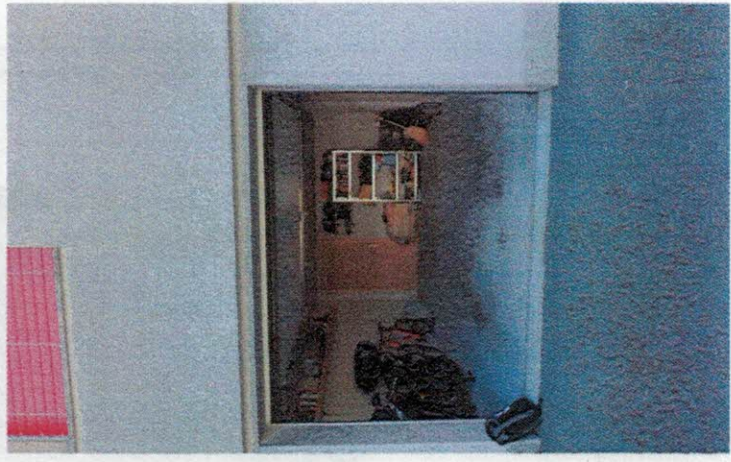
**VALEUR DE REALISATION OP DU BIEN-FONDS N° 2096 = Fr 292'000.-- :**

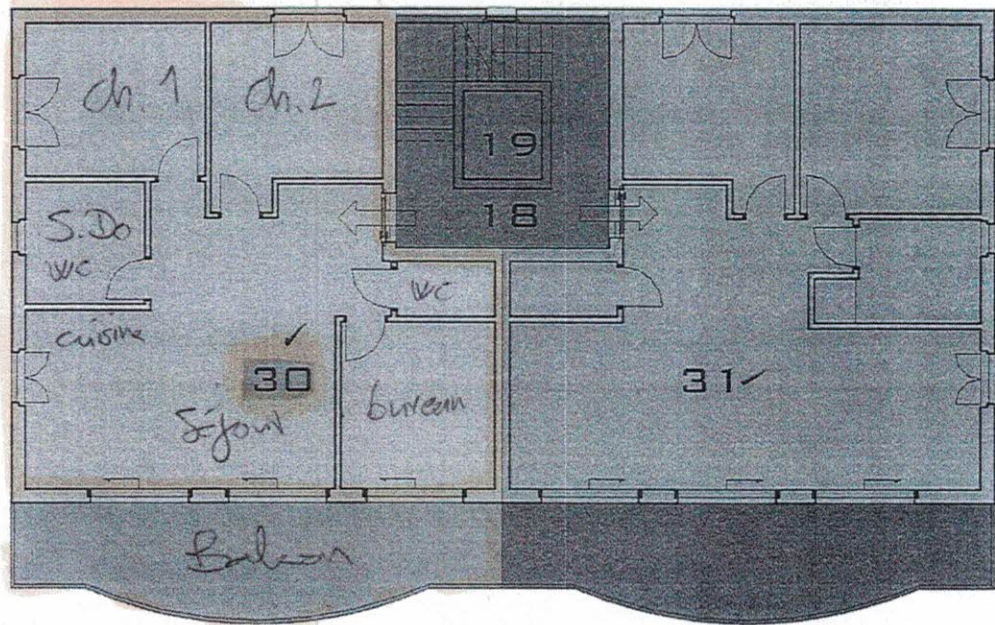
Valeur de la part LAVINHA NUNES José Manuel : 2096 – 1 = ½ de 2096, soit Fr 146'000.--

Valeur de la part MONTEIRO Antonia Angelina : 2096 – 2 = ½ de 2096, soit Fr 146'000.--

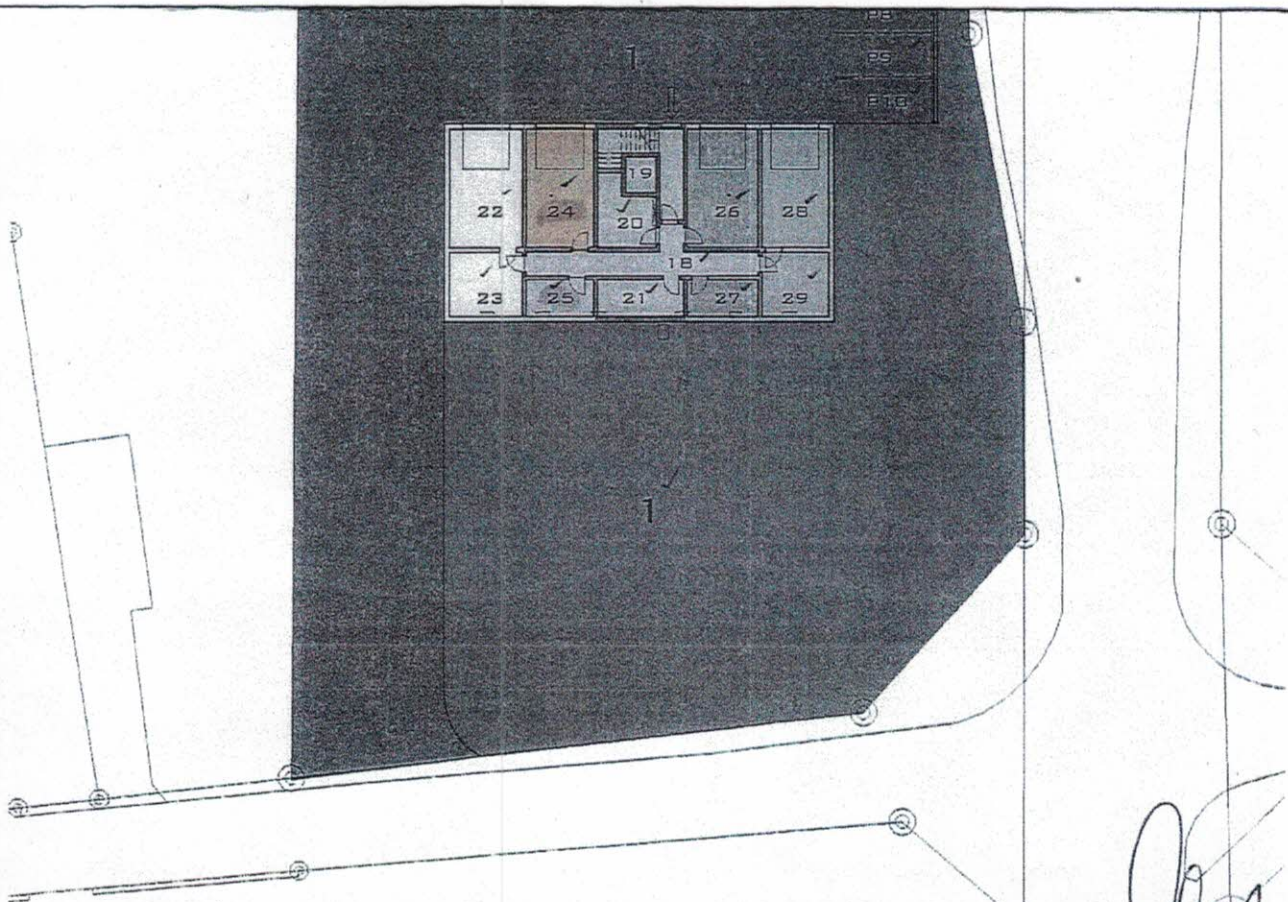
La valeur proposée est une libre interprétation/appréciation de l'expert. Elle tend à s'approcher de la réalité actuelle du marché pour ce type d'objet, dans ce lieu.

4.5 Remarques particulières : appareils ménagers étrangers et fournitures sanitaires bas de gamme !





1 PPE Rez Bâtiment B  
Ech : 1 : 100



1 PPE Sous-sol  
Ech : 1 : 250



**Bureau Technique**

GASPARI SANDRO  
Rue de l'Eglise 44  
1826 FULLY  
Tel: 027746.60.44 Fax: 027746.26.60 Natel: 079/287.08.82  
e-mail : sgaspari@bluewin.ch www.bureau-gaspari.ch

Outre-Rhône  
Execution

**PPE Sous-sol Bâtiment A & B**

Dorenaz Outre-Rhône\_2\_execution

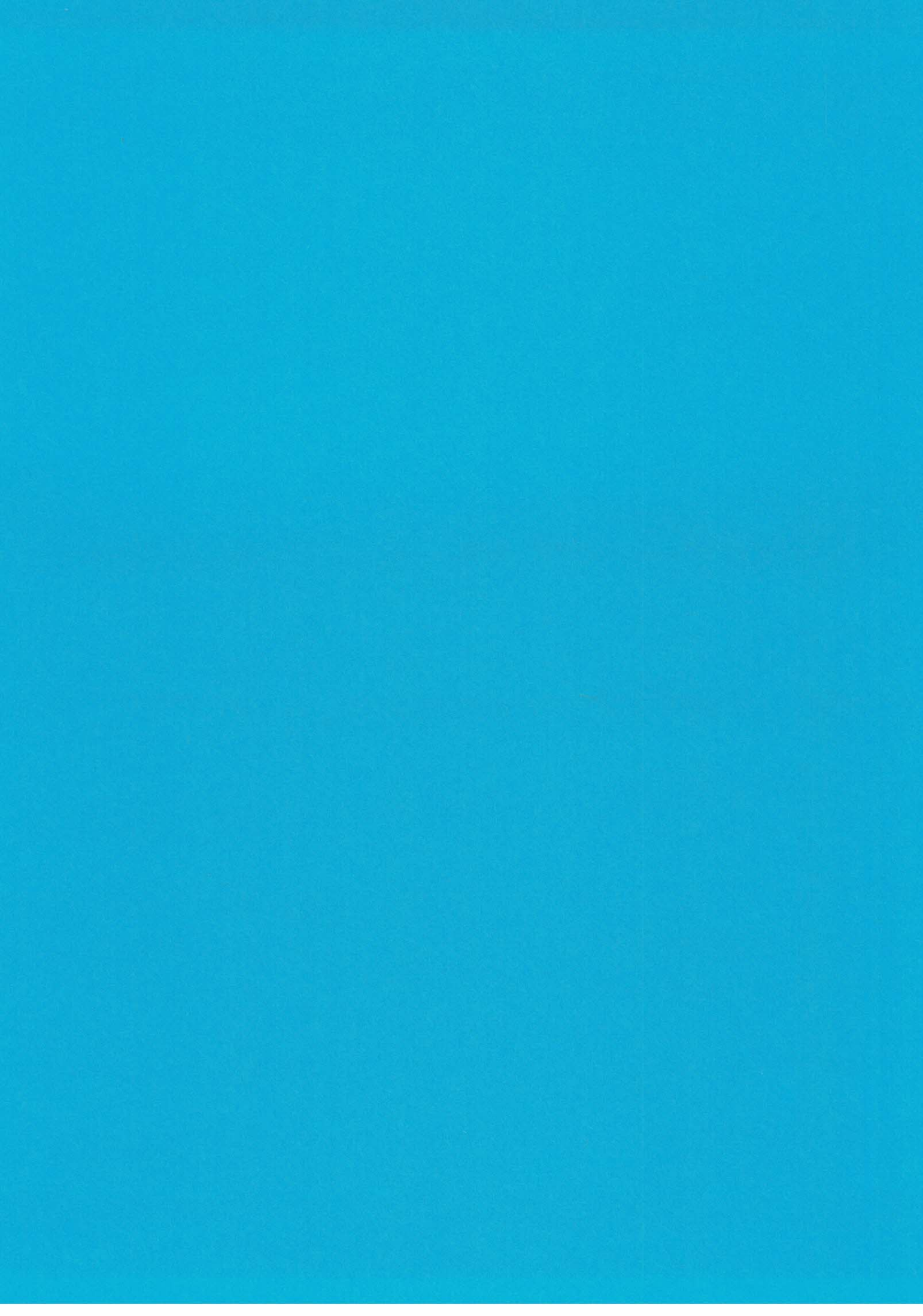
Date impression: 13.03.2013 18:29:44

Dessiné par: Auteur

Vérifié par: Vérificateur

A3-PPE  
C  
Ech.: 1 : 250









CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Extrait du registre foncier

### Part de copropriété Dorénaz / 2096-1

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune: 6212 Dorénaz  
No immeuble: 2096-1  
E-GRID: CH 80886 67677 42  
Immeuble de base: PPE Dorénaz/2096  
Valeur de la part: 1/2  
Parcelle de dépendance:  
No parcelle\*: Selon le registre foncier  
Mutation\*:  
Mentions de la mens. officielle\*:  
Taxes bâtiments\*:  
Taxes bien-fonds\*:  
Observations\*:

### Propriété:

Propriété individuelle  
Lavinha Nunes José Manuel, 14.08.1970 de José      20.08.2013 2013/4097/0 Achat

### Mentions:

04.09.2014 2014/4391/0 (C) **Restriction du droit d'aliéner (art. 30e al. 2 LPP) v.PJ**  
ID.2014/001666  
EREID: CH97740000000115038680  
en faveur de Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie  
SA, Wallisellen (IDE: CHE-105.961.752)

### Servitudes:

Aucune

### Charges foncières:

Aucune

### Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

25.10.2019 2019/4154/0 (C) **Saisie (art. 101 LP) v.PJ / série No 1** CHF 4'500.00,  
ID.2019/003960  
EREID: CH97740000000219323177  
en faveur de Office des poursuites et faillites du district de  
St-Maurice, St-Maurice  
07.05.2020 2020/1769/0 (C) **Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Prtes Nos 5073016-5074297-  
5075206, série No 11** CHF 4'100.00, ID.2020/002475  
EREID: CH97740000000230118071  
en faveur de Office des poursuites et faillites du district de  
St-Maurice, St-Maurice  
12.05.2022 2022/2073/0 (C) **Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Prtes Nos 5085967 et 5085969**  
CHF 3'500.00, ID.2022/000858

## Extrait du registre foncier

### Part de copropriété Dorénaz / 2096-1

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

---

#### Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

17.06.2022	2022/2669/0	(C)	EREID: CH9774000000270821985 en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey et St-Maurice, Monthey <b>Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Prte No 5085973 CHF 2'200.00, ID.2022/001126</b>	
11.08.2022	2022/3521/0	(C)	EREID: CH9774000000273143076 en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey et St-Maurice, Monthey <b>Poursuite en réalisation de gage (art. 90 ORFI) v.PJ / Prte No 110005081145 CHF 335'000.00, ID.2022/002713</b>	
			EREID: CH9774000000275276691 en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey et St-Maurice, Monthey	

---

#### Droits de gages immobiliers:

20.08.2013	2013/4098/0		<b>Rang 1, Cédula hypothécaire de registre, CHF 340'000.-, Intérêt max. 12%, ID.2013/002534, Droit de gage collectif avec Dorénaz/2096-2.</b> EREID: CH9774000000130573378 Créancier hypothécaire Banque Cantonale du Valais, Sion (IDE: CHE-105.845.241)	
20.05.2019	2019/2078/0		<b>Rang 2, Hypothèque nominative, CHF 4'441.70, ID.2020/000121, Hyp. légale de la communauté des propriétaires de parts de PPE (art. 712i CC) v.PJ, Droit de gage collectif avec Dorénaz/2096-2.</b> EREID: CH9774000000223511070 * Créancier hypothécaire Communauté des propriétaires d'étages "PPE Domaine d'Outre Rhône", Dorénaz	08.01.2020 2020/64/0 Inscription définitive

---

#### Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 24 août 2022:      Aucune

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1870 Monthey, le 24 août 2022, 13:53/debmus

Le/La Conservateur/Conservatrice du registre foncier



## Extrait du registre foncier

### Part de copropriété Dorénaz / 2096-2

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

#### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune: 6212 Dorénaz  
No immeuble: 2096-2  
E-GRID: CH 81667 67788 63  
Immeuble de base: PPE Dorénaz/2096  
Valeur de la part: 1/2  
Parcelle de dépendance:  
No parcelle\*: Selon le registre foncier  
Mutation\*:  
Mentions de la mens. officielle\*:  
Taxes bâtiments\*:  
Taxes bien-fonds\*:  
Observations\*:

#### Propriété:

Propriété individuelle  
Monteiro Antonia Angelina, 14.09.1972 de Antonio épouse de José      20.08.2013 2013/4097/0 Achat  
Manuel Nunes

#### Mentions:

Aucune

#### Servitudes:

Aucune

#### Charges foncières:

Aucune

#### Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

- 12.05.2022 2022/2074/0 (C) **Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Prtes Nos 5085968 et 5085972**  
CHF 3'500.00, ID.2022/000859  
EREID: CH97740000000270822885  
en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey  
et St-Maurice, Monthey
- 17.06.2022 2022/2670/0 (C) **Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Prte No 5085974** CHF 2'200.00,  
ID.2022/001127  
EREID: CH97740000000273144885  
en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey  
et St-Maurice, Monthey
- 11.08.2022 2022/3522/0 (C) **Poursuite en réalisation de gage (art. 90 ORFI) v.PJ / Prte**  
**No 110005081158** CHF 335'000.00, ID.2022/002716  
EREID: CH97740000000275280181  
en faveur de Office des poursuites des districts de Monthey  
et St-Maurice, Monthey

## Extrait du registre foncier

### Part de copropriété Dorénaz / 2096-2

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

---

### Droits de gages immobiliers:

20.08.2013 2013/4098/0	<b>Rang 1, Cédule hypothécaire de registre, CHF 340'000.-, Intérêt max. 12%, ID.2013/002534, Droit de gage collectif avec Dorénaz/2096-1.</b> EREID: CH97740000000130573378 Créancier hypothécaire Banque Cantonale du Valais, Sion (IDE: CHE-105.845.241)	
20.05.2019 2019/2078/0	<b>Rang 2, Hypothèque nominative, CHF 4'441.70,</b> ID.2020/000121, Hyp. légale de la communauté des propriétaires de parts de PPE (art. 712i CC) v.PJ, Droit de gage collectif avec Dorénaz/2096-1. EREID: CH97740000000223511070 * Créancier hypothécaire Communauté des propriétaires d'étages "PPE Domaine d'Outre Rhône", Dorénaz	08.01.2020 2020/64/0 Inscription définitive

---

### Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 24 août 2022:      Aucune

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1870 Monthey, le 24 août 2022, 13:53/debmus

Le/La Conservateur/Conservatrice du registre foncier

## Extrait du registre foncier

### Propriété par étages Dorénaz / 2096

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

---

### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune: 6212 Dorénaz  
No immeuble: 2096  
E-GRID: CH 15465 28130 03  
Immeuble de base: B-F Dorénaz/1092  
Valeur de la part: 122/1000  
Droit exclusif sur: BATIMENT B  
sous-sol : garage No 24, cave No 25  
rez-étage : appartement No 30 avec balcon

Parcelle de dépendance:  
No parcelle\*: Selon le registre foncier

Mutation\*:  
Mentions de la mens. officielle\*:  
Taxes bâtiments\*:  
Taxes bien-fonds\*:  
Observations\*:

---

### Propriété:

COP Dorénaz/2096-1 sur 1/2

COP Dorénaz/2096-2 sur 1/2

---

### Mentions:

Aucune

---

### Servitudes:

21.03.2013 2013/1415/0 (D) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P10**  
ID.2013/000336  
EREID: CH97740000000112567987  
à charge de B-F Dorénaz/1092

---

### Charges foncières:

Aucune

---

### Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Aucune

---

### Droits de gages immobiliers:

Aucun

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 24 août 2022: Aucune

## Extrait du registre foncier

### Propriété par étages Dorénaz / 2096

Tenue du registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Forme de registre foncier: fédérale

*Attention: les indications marquées d'un '\*' ne jouissent pas de la foi publique.*

---

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1870 Monthey, le 24 août 2022, 13:53/debmus

Le/La Conservateur/Conservatrice du registre foncier



## Extrait du registre foncier

Bien-fonds Dorénaz / 1092

Tenue du registre foncier: fédérale      Forme de registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

### Etat descriptif de l'immeuble:

Commune: 6212 Dorénaz  
No immeuble: 1092  
E-GRID: CH 65585 28130 91  
Parcelle de dépendance:  
Adresse\*: Vers l'Etôt  
No plan\*: 10  
No parcelle\*: Selon le registre foncier  
Surface\*: 2'699 m2, mensuration fédérale  
Mutation\*: 17.12.2015 2015/6283/0 Taxes et changement de nature / Mut. No 1027  
01.09.2017 2017/3227/0 Taxes et changement de nature / Mut. No 1053  
Genre de culture\*: \* autre revêtement dur, 996 m2  
\* jardin, 1'302 m2  
Bâtiments\*: \* habitation, No. bât. 652, 201 m2  
\* habitation, No. bât. 681, 200 m2  
Mentions de la mens. officielle\*:  
Taxes bâtiments\*: CHF 3'720'960.-  
Taxes bien-fonds\*: CHF 34'470.-  
Observations\*:

### Propriété:

PPE Dorénaz/2092 sur 81/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2093 sur 122/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE
PPE Dorénaz/2094 sur 81/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2095 sur 134/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
X PPE Dorénaz/2096 sur 122/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2097 sur 122/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2098 sur 122/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2099 sur 134/1000	21.03.2013 2013/1415/0 Constitution de PPE 18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2103 sur 41/1000	18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE
PPE Dorénaz/2104 sur 41/1000	18.09.2014 2014/4643/0 Modification de PPE

## Extrait du registre foncier

Bien-fonds Dorénaz / 1092

Tenue du registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Forme de registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

### Mentions:

- 21.03.2013 2013/1415/0 **Règlement d'administration et d'utilisation (art. 712g al. 3 CC) v.PJ ID.2013/000329**  
EREID: CH97740000000110800672
- 21.03.2013 2013/1415/0 **Constitution d'une PPE avant la construction du bâtiment (art. 69 ORF) v.PJ ID.2013/000330**  
EREID: CH97740000000110822373
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Administrateur de la propriété par étages (art. 962a ch. 5 CC) v.PJ ID.2013/000331**  
EREID: CH97740000000110820068  
en faveur de Dorsaz Christian Gérard, 11.09.1967 de Charly

### Servitudes:

- 15.03.2013 2013/1349/0 (C) **Restriction au droit de construire v.PJ / Interdiction de bâtir ID.2013/000287**  
EREID: CH97740000000112542475  
en faveur de B-F Dorénaz/1093  
en faveur de Dorénaz, Commune municipale, Dorénaz  
(IDE: CHE-114.856.657)
- 15.03.2013 2013/1349/0 (C) **Passage à pied et pour tous véhicules v.PJ / pr frais de construction et d'entretien v.PJ ID.2013/000288**  
EREID: CH97740000000112665784  
en faveur de B-F Dorénaz/1093  
en faveur de B-F Dorénaz/1247
- 15.03.2013 2013/1349/0 (C) **Passage de conduites v.PJ / Canalisation d'eau et égouts, pr frais d'installation v.PJ ID.2013/000289**  
EREID: CH97740000000112666583  
en faveur de B-F Dorénaz/1093  
en faveur de B-F Dorénaz/1247
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P5 ID.2013/000332**  
EREID: CH97740000000112568382  
en faveur de PPE Dorénaz/2092
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P4 ID.2013/000333**  
EREID: CH97740000000112568281  
en faveur de PPE Dorénaz/2093
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P3 ID.2013/000334**  
EREID: CH97740000000112568180  
en faveur de PPE Dorénaz/2094
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P2 ID.2013/000335**  
EREID: CH97740000000112568079  
en faveur de PPE Dorénaz/2095
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P10 ID.2013/000336**  
EREID: CH97740000000112567987  
en faveur de PPE Dorénaz/2096
- 21.03.2013 2013/1415/0 (C) **Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P9**
- 12.05.2021 2021/2046/0 Report
- 12.05.2021 2021/2046/0 Report

## Extrait du registre foncier

Bien-fonds Dorénaz / 1092

Tenue du registre foncier: fédérale  
Mensuration officielle: fédérale

Forme de registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "\*" ne jouissent pas de la foi publique.

### Servitudes:

21.03.2013	2013/1415/0	(C)	ID.2013/000337 EREID: CH97740000000112567886 en faveur de PPE Dorénaz/2097 <b>Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P8</b>
21.03.2013	2013/1415/0	(C)	ID.2013/000338 EREID: CH97740000000112567785 en faveur de PPE Dorénaz/2098 <b>Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P7</b>
18.09.2014	2014/4643/0	(C)	ID.2013/000339 EREID: CH97740000000112567684 en faveur de PPE Dorénaz/2099 <b>Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P11</b>
18.09.2014	2014/4643/0	(C)	ID.2014/001700 EREID: CH97740000000115173377 en faveur de PPE Dorénaz/2103 <b>Utilisation de place de parc v.PJ / Place extérieure P12</b>
			ID.2014/001701 EREID: CH97740000000115173478 en faveur de PPE Dorénaz/2104

### Charges foncières:

Aucune

### Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Aucune

### Droits de gages immobiliers:

Aucun

### Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 24 août 2022: Aucune

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1870 Monthey, le 24 août 2022, 13:53/debms

Le/La Conservateur/Conservatrice du registre foncier

224075

H. 35-



*[Handwritten signature]*



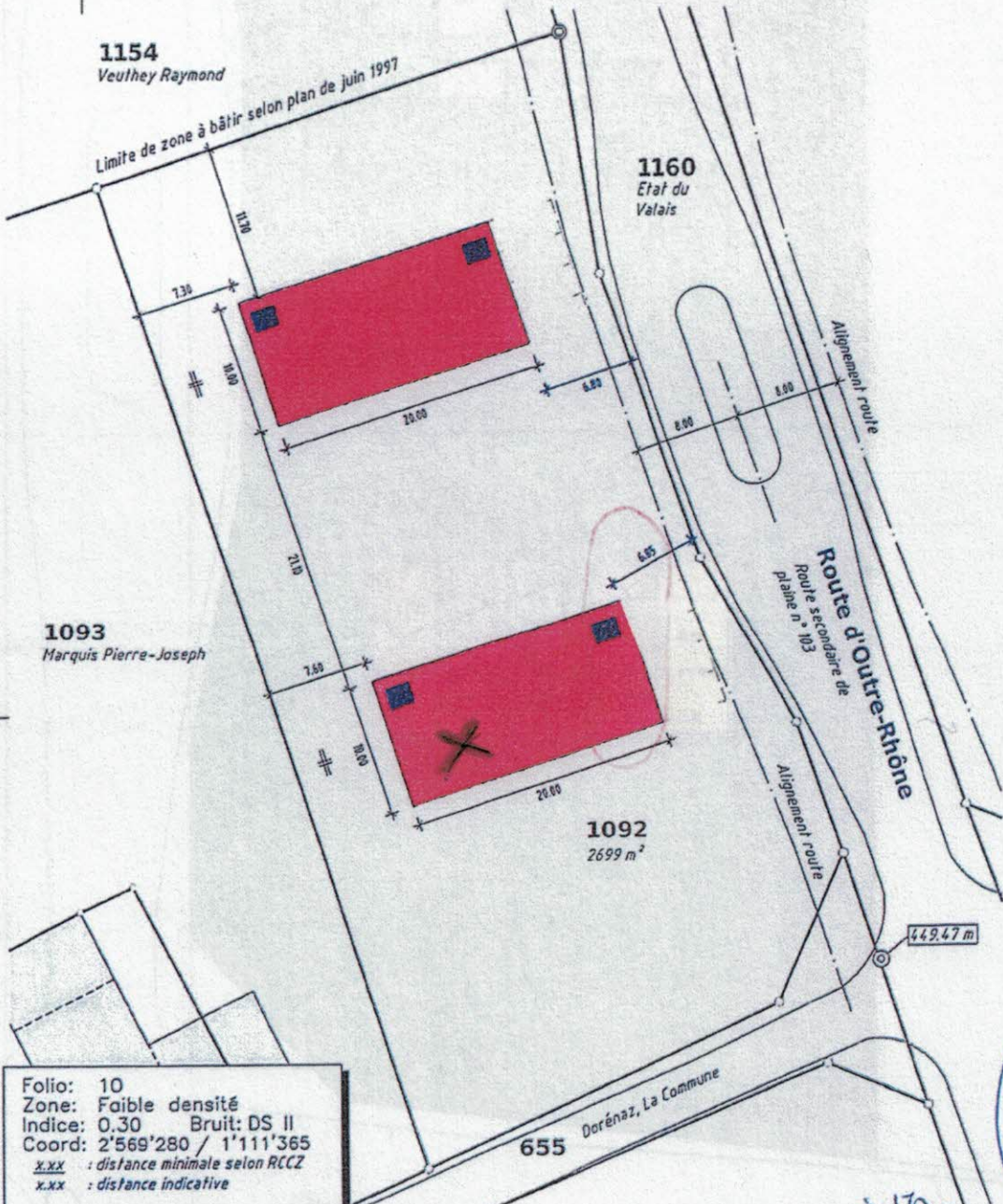
# Dorénaz

Propr. de Mme Dorsaz Floriane



Vers L'Etot

Plans des services non fournis par l'architecte



Folio: 10  
 Zone: Faible densité  
 Indice: 0.30    Bruit: DS II  
 Coord: 2'569'280 / 1'111'365  
 x.xx : distance minimale selon RCCZ  
 x.xx : distance indicative

Bureau technique GASPARI  
 CP 40, rue de l'Eglise 44  
 1926 Fully  
 Planificateur des plans  
 Tél.: 027/746.60.44  
 Fax: 027/746.26.80

**TOUS DROITS RESERVES**  
 L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art.2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1935 concernant l'établissement de nouvelles cartes nationales). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.

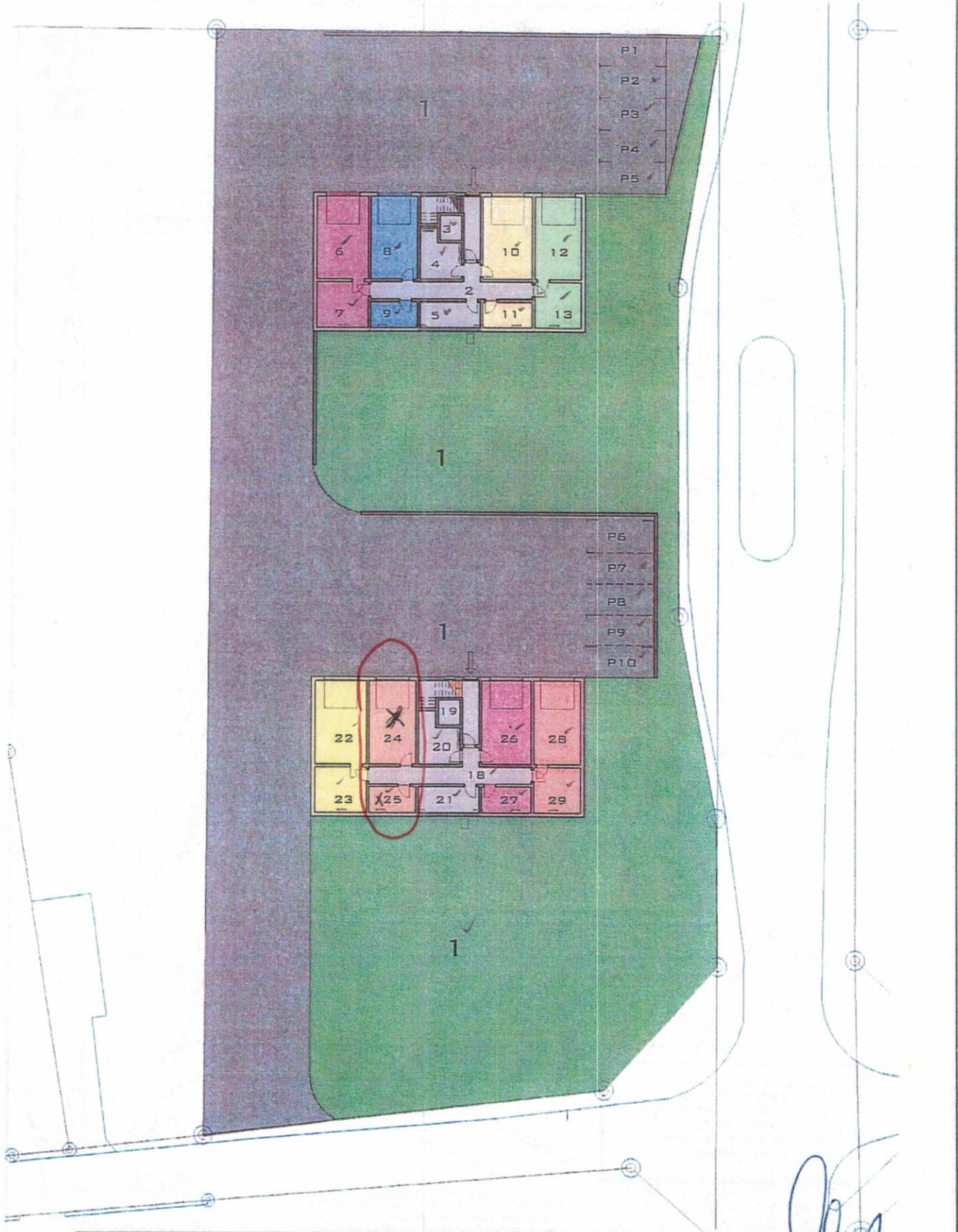
*[Signature]*  
 Le requérant



Georges Rey-Bellet SA  
 BUREAU D'INGENIEURS ET GEOMETRES  
 Av. de la Gare 37b 1870 Monthey  
 ☎ 024.471.15.18    Fax.024.471.88.70  
 info@grbsa.ch    www.grbsa.ch

PLAN N° 412045-01  
 Echelle 1:500    Dessin JV    Date 03.02.2012

Christophe CACHAT  
 Géomètre officiel  
*[Signature]*



1 PPE Sous-sol  
Ech : 1 : 250



**Bureau Technique**  
GASPARI SANDRO  
Rue de l'Eglise 44  
1826 FULLY  
Tel: 027/746.60.44 Fax: 027/746.26.80 Natel: 079/287.08.52  
e-mail : sgaspari@bluewin.ch www.bureau-gaspari.ch

Outre-Rhône  
Execution

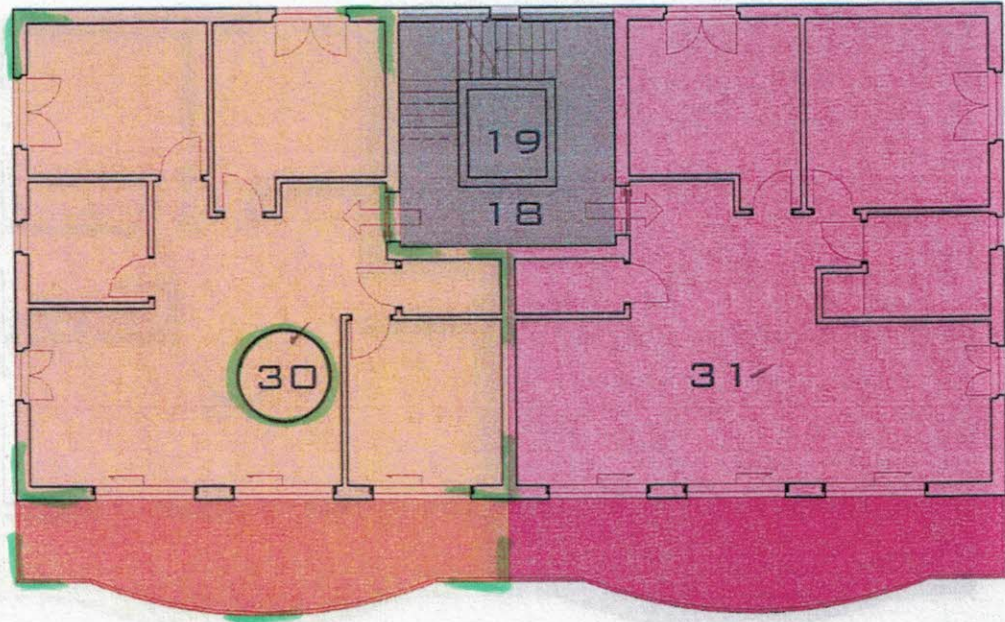
**PPE Sous-sol Bâtiment A & B**

Dorenaz Outre-Rhône\_2\_execution  
Date impression: 13.03.2013 18:29:44  
Dessiné par: Auteur  
Vérifié par: Vérificateur

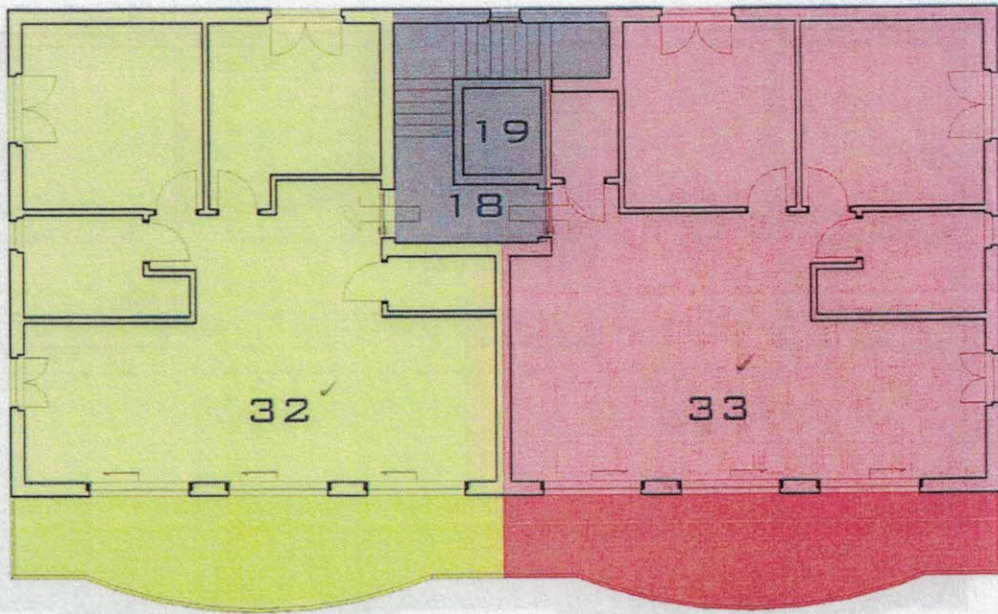
**A3-PPE**  
**C**  
Ech.: 1 : 250

D:\Chantiers 2012\Outre-Rhône Dorenaz\Technique-eps\Rev05\Execution\Dorenaz Outre-Rhône 2\_execution.rvt

X



1 PPE Rez Bâtiment B  
Ech : 1 : 100



2 PPE 1er Etage Bâtiment B  
Ech : 1 : 100



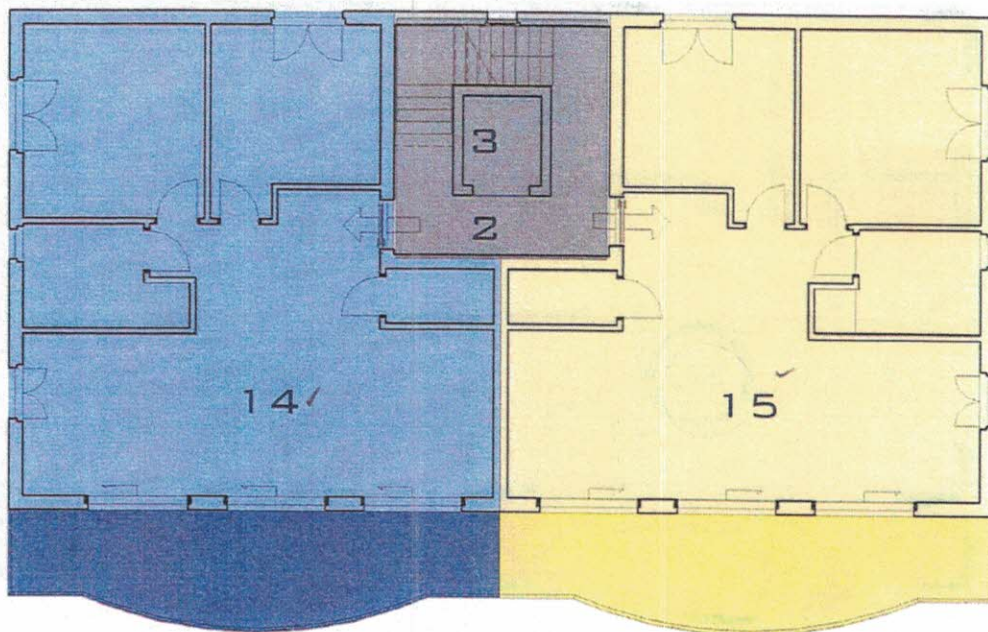
**Bureau Technique**  
GASPARI SANDRO  
Rue de l'Eglise 44  
1826 FULLY  
Tel: 027/746.60.44 Fax: 027/746.26.80 Natel: 079/287.06.62  
e-mail : sgaspari@bluewin.ch www.bureau-gaspari.ch

Outre-Rhône  
Execution

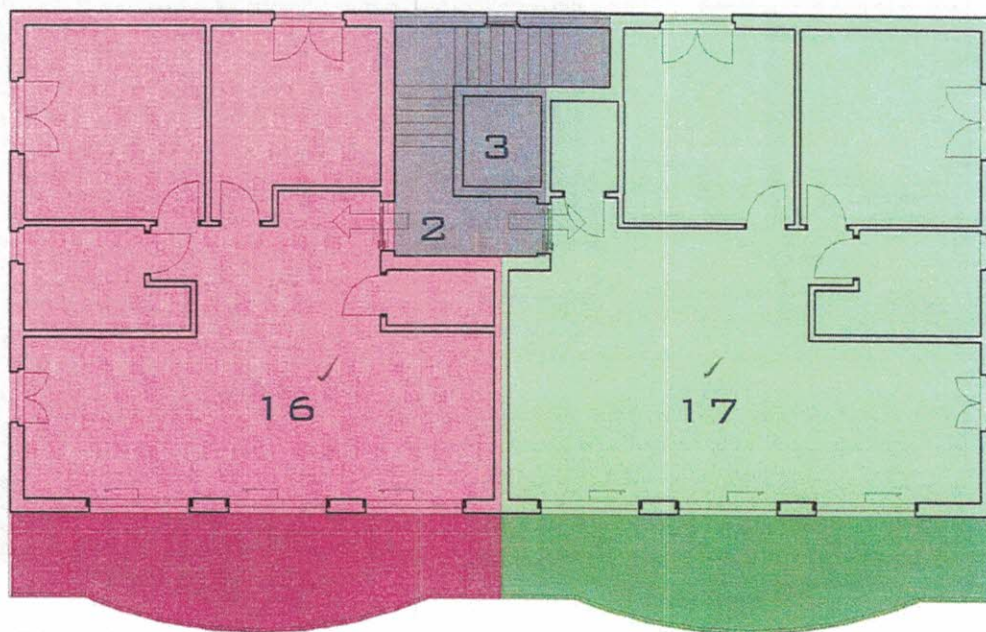
**PPE Rez-Etage Bâtiment B**

Dorenaz Outre-Rhône_2_execution	
Date impression:	06.11.2012 22:47:21
Dessiné par:	Auteur
Vérifié par:	Vérificateur

**A3-PPE**  
**B**  
Ech.: 1 : 100



1 PPE Rez Bâtiment A  
Ech : 1 : 100



2 PPE 1er Etage Bâtiment A  
Ech : 1 : 100



**Bureau Technique**

GASPARI SANDRO  
Rue de l'Eglise 44  
1826 FULLY

Tel: 027/746.60.44 Fax: 027/746.26.80 Natel: 079/287.08.62  
e-mail : sgaspari@bluewin.ch www.bureau-gaspari.ch

Outre-Rhône  
Execution

**PPE Rez - Etage Batiment A**

Dorenaz Outre-Rhône\_2\_execution

Date impression: 06.11.2012 22:47:19

Dessiné par: JMC

Vérifié par: S.G

A3-PPE  
A

Ech.: 1 : 100



## ACTE DE CONSTITUTION DE PPE

Cela étant le comparant prénommé déclare vouloir soumettre la parcelle N° 1092 au régime de la copropriété par étages prévu par les articles 712a et ss CCS et charge le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif et de requérir l'inscription de la copropriété par étages au Registre foncier de Monthey, référence étant faite au plan signé qui reste annexé à la présente minute, ainsi qu'il suit :

*cf réouverture d'acte annexé*

### 1. Parties communes :

Sont considérées comme parties communes de tous les copropriétaires ou de leurs ayants droit, outre celles légales, les lieux ci-après désignés dont la jouissance est commune, sous réserve des droits de jouissances exclusifs concédés, et numérotés comme suit :

N° 1 : parcelle de base (place, places de parc extérieures portant les numéros P1 à P8) *cf réouverture d'acte*

N° 2 : dégagement – escalier à tous les étages - bâtiment A

N° 3 : ascenseur à tous les étages - bâtiment A

N°4 : local technique - bâtiment A

N°5 : buanderie - bâtiment A


N° 18 : dégagement – escalier à tous les étages - bâtiment B

N° 19 : ascenseur à tous les étages - bâtiment B

N°20 : local technique - bâtiment B

N°21 : buanderie - bâtiment B






## 2. Parties exclusives :

Les parts de copropriété par étages faisant l'objet d'un droit exclusif sont numérotées comme suit :

- PPE N° 2092, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 8, cave N° 9 sis au sous-sol et appartement N° 14, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment A**
- PPE N° 2093, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 10, cave N° 11 sis au sous-sol et appartement N° 15, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment A**
- PPE N° 2094, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 6, cave N° 7 sis au sous-sol et appartement N° 16, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment A**
- PPE N° 2095, 134/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 12, cave N° 13 sis au sous-sol et appartement N° 17, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment A**
- X PPE N° 2096, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 24, cave N° 25 sis au sous-sol et appartement N° 30, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment B**
- PPE N° 2097, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 26, cave N° 27 sis au sous-sol et appartement N° 31, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment B**
- PPE N° 2098, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 22, cave N° 23 sis au sous-sol et appartement N° 32, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment B**

- 
- PPE N° 2099, 134/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 28, cave N° 29 sis au sous-sol et appartement N° 33, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment B**

**3. Création de servitudes foncières de jouissance exclusive de places de parc extérieures:**

Il est présentement constitué à charge de la parcelle de base N° 1092, plan 10 de la commune de Dorénaz, les servitudes foncières de jouissance exclusive de places de parc suivantes, qui seront inscrites au Registre foncier et dont l'assiette figure sur le plan annexé:

- a) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2092,

la jouissance exclusive de place de parc extérieure P1. cf. acte réouverture

- b) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2093,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P3. cf. réouverture

- c) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2094,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P2. cf. réouverture

- d) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2095,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P4. cf. réouverture

- e) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2096, X

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P5. cf. réouverture

- f) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2097,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P7. cf. réouverture

- g) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2098,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P6. cf. réouverture

- h) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2099,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P8. cf. réouverture

Les frais d'entretien des places de parc sont à la charge de leur bénéficiaire.

#### 4. Accès

- L'accès aux places de parc se fait par la parcelle de base N° 1
- L'accès à chaque PPE se fait par la parcelle de base N° 1

#### 5. Administration

M. Christian Dorsaz est nommé administrateur de la PPE.

Son nom sera mentionné au Registre foncier.



## 6. Règlement d'administration et d'utilisation

Il est présentement adopté un règlement d'administration et d'utilisation de la copropriété qui sera mentionné au Registre foncier de Monthey.

## 7. Attribution des PPE

Toutes les unités de PPE sont attribuées à la société Créa'Promo Sàrl de siège social à St-Maurice.

## 8. Bâtiment en construction

Il est précisé que la présente constitution de PPE est faite avant l'achèvement des travaux.

Mention en sera faite au registre foncier de Monthey conformément à l'article 69 al. 2 ORF.

## 9. Sort du droit de préemption

Un droit de préemption en faveur de Monsieur Pierre-Joseph Marquis est inscrit sous PJ 5467-1995 à charge de la parcelle n° 1092.

Il sera radié sur la parcelle de base N° 1092 et reporté sur les PPE N° 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098 et 2099 selon déclaration d'accord du bénéficiaire produite et annexée.

*cf. ouverture*

## REOUVERTURE D'ACTE

L'an deux mille treize, le quatorze mars (14.03.2013)

Par devant moi, Véronique LOVEY, notaire de résidence à Martigny

COMPARAIT

**La société à responsabilité limitée Créa'Promo Sàrl**, de siège social à St-Maurice, CH-621.4.008.518-2, valablement engagée et représentée par la signature individuelle de **Monsieur Christian Gérard Dorsaz**, fils de Charly, né le 11 septembre 1967, marié, de sexe masculin, originaire de Fully, domicilié rue du Stade 24 à 1926 Fully,

lequel, au nom qu'il fait, se réfère à ***l'acte de constitution de PPE du 7 novembre 2012*** dont le présent est la réouverture.

### PREAMBULE

Le comparant, au nom qu'il agit, expose que depuis la signature de l'acte de constitution de PPE, l'assiette des servitudes de jouissance exclusive de places de parc extérieures numérotées de P1 à P8 a été modifiée. D'autre part, deux nouvelles places de parc extérieures ont été ajoutées.



## MODIFICATIONS

En conséquence, en raison des modifications apportées, le comparant, au nom qu'il agit, déclare vouloir reprendre dans leur intégralité les points de ***l'acte de constitution de PPE du 7 novembre 2012***, étant précisé que l'appellation et la numérotation des chapitres utilisée dans ledit acte sera conservée.

### 1. Parties communes :

Sont considérées comme parties communes de tous les copropriétaires ou de leurs ayants droit, outre celles légales, les lieux ci-après désignés dont la jouissance est commune, sous réserve des droits de jouissances exclusifs concédés, et numérotés comme suit :

- ✓ N° 1 : parcelle de base (~~place, places de parc extérieures portant les numéros P1 à P10~~)
- ✓ N° 2 : dégagement – escalier à tous les étages - bâtiment A
- ✓ N° 3 : ascenseur à tous les étages - bâtiment A
- ✓ N° 4 : local technique - bâtiment A
- ✓ N° 5 : buanderie - bâtiment A
- ✓ N° 18 : dégagement – escalier à tous les étages - bâtiment B
- ✓ N° 19 : ascenseur à tous les étages - bâtiment B
- ✓ N° 20 : local technique - bâtiment B
- ✓ N° 21 : buanderie - bâtiment B



## 2. Parties exclusives - Pour mémoire

Les parts de copropriété par étages faisant l'objet d'un droit exclusif sont numérotées comme suit :

- PPE N° 2092,122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 8, cave N° 9 sis au sous-sol et appartement N° 14, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment A** X
- PPE N° 2093,122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 10, cave N° 11 sis au sous-sol et appartement N° 15, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment A** X
- PPE N° 2094, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 6, cave N° 7 / sis au sous-sol et appartement N° 16, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment A**
- PPE N° 2095, 134/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 12, cave N° 13 sis au sous-sol et appartement N° 17, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment A**
- PPE N° 2096, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 24, cave N° 25 sis au sous-sol et appartement N° 30, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment B** X
- PPE N° 2097, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 26, cave N° 27 sis au sous-sol et appartement N° 31, y compris balcon sis au rez-de-chaussée – **bâtiment B** X
- PPE N° 2098, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 22, cave N° 23 sis au sous-sol et appartement N° 32, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage – **bâtiment B**

- PPE N° 2099, 134/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 28, cave N° 29 sis au sous-sol et appartement N° 33, y compris balcon sis au 1<sup>er</sup> étage –  
**bâtiment B**

**3. Création de servitudes foncières de jouissance exclusive de places de parc extérieures:**

Il est présentement constitué à charge de la parcelle de base N° 1092, plan 10 de la commune de Dorénaz, les servitudes foncières de jouissance exclusive de places de parc suivantes, qui seront inscrites au Registre foncier et dont l'assiette figure sur le plan annexé:

- a) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2092,

la jouissance exclusive de place de parc extérieure P5.

- b) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2093,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P4.

- c) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2094,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P3.

- d) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2095,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P2.

- e) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2096,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P10.

- f) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2097,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P9.

- g) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2098,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P8.

- h) à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2099,

la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P7.

Les frais d'entretien des places de parc sont à la charge de leur bénéficiaire.

#### **4. Accès – Pour mémoire**

- L'accès aux places de parc se fait par la parcelle de base N° 1
- L'accès à chaque PPE se fait par la parcelle de base N° 1

#### **5. Administration - Pour mémoire**

M. Christian Dorsaz est nommé administrateur de la PPE.

Son nom sera mentionné au Registre foncier.



## 6. Règlement d'administration et d'utilisation

Un nouveau règlement d'administration et d'utilisation de la copropriété est adopté. Il annule et remplace celui adopté le 7 novembre 2012 et sera mentionné au Registre foncier de Monthey.

## 7. Attribution des PPE - *Pour mémoire*

Toutes les unités de PPE sont attribuées à la société Créa'Promo Sàrl de siège social à St-Maurice.

## 8. Bâtiment en construction - *Pour mémoire*

Il est précisé que la présente constitution de PPE est faite avant l'achèvement des travaux.


Mention en sera faite au registre foncier de Monthey conformément à l'article 69 al. 2 ORF.

## 9. Sort du droit de préemption

Le droit de préemption en faveur de Monsieur Pierre-Joseph Marquis inscrit sous PJ 5467-1995 à charge de la parcelle n° 1092 a été radié selon acte du 12 mars 2013 stipulé par Me Edouard Fellay, notaire à Martigny et déposé au registre foncier de Monthey préalablement au présent.

## 10. Autres clauses :

- Le comparant prénommé a été renseigné sur l'existence et la portée des hypothèques légales directes et indirectes, de droit fédéral et de droit cantonal.



## REQUISITIONS

### **AU BUREAU D'ENREGISTREMENT**

1. l'enregistrement du présent ;

### **AU REGISTRE FONCIER DE MONTHEY**

1. l'immatriculation de la PPE à charge du N° 1092 de la Commune de Doréaz ;
2. l'inscription des N°s PPE 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098 et 2099, au nom de la société Créa'Promo Sàrl de siège social à St-Maurice ;
3. l'inscription des servitudes de jouissance exclusive de places de parc extérieures constituées au chiffre 3 de la manière suivante :

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2092, la jouissance exclusive de place de parc extérieure P5.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2093, la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P4.


à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2094, la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P3.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2095, la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P2.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2096, la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P10.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2097, la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P9.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2098,



la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P8.

à charge de la parcelle de base N° 1092, fonds servant, et en faveur de la PPE N° 2099,  
la jouissance exclusive de la place de parc extérieure P7.

5. la mention du règlement d'administration et d'utilisation ;
6. la mention du nom de l'administrateur, soit M. Christian Dorsaz ;
7. la mention que le bâtiment est en construction ;

Martigny, le 14 mars 2013

VERONIQUE LOVEY NOTAIRE



## PRECISION NOTARIALE

La soussignée, Me Véronique Lovey, notaire de résidence à Martigny,

en vertu des pouvoirs à elle conférés dans l'acte de constitution d'une PPE du 7 novembre 2012 et dans sa réouverture du 14 mars 2013, précise :

1.

qu'il convient d'immatriculer les PPE suivantes comme suit :

PPE N° 2092, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 8, cave N° 9 sis au sous-sol et appartement N° 14, y compris balcon sis au **rez-étage** – bâtiment A, PPE N° 2093, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 10, cave N° 11 sis au sous-sol et appartement N° 15, y compris balcon sis au **rez-étage** – bâtiment A, PPE N° 2096, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 24, cave N° 25 sis au sous-sol et appartement N° 30, y compris balcon **sis au rez-étage** – bâtiment B et PPE N° 2097, 122/1000 du N° 1092, droit exclusif sur garage N° 26, cave N° 27 sis au sous-sol et appartement N° 31, y compris balcon sis au **rez-étage** – bâtiment B ;

2.

que les places de parc P1 et P6 figurant sur les plans sont des places de parc visiteurs dont le sort est réglé dans le règlement d'administration et d'utilisation signé le 14 mars 2013.

La présente précision notariale fait partie intégrante de l'acte de constitution d'une PPE du 7 novembre 2012 et de sa réouverture du 14 mars 2013 et y sera annexée pour prendre le même numéro d'ordre.

Martigny, le 20 mars 2013

A SIGNE :



PARCELLE NO. 1092 Dorenaz			
No. Du plan	Désignation	Surface	Millième
<b>COMMUNS</b>			
1	Parcelle de base 1092	2690	
3 - 19	Ascenseur		
2 - 18	Accès		
4 - 20	Technique	11	
5 - 21	Buanderie	11	
<b>Lot No. 2</b>			
14	Habitation	88	122
8	Garage		
9	Cave		
P5	Place de parc		
<b>Lot NO. 3</b>			
15	Habitation	88	122
10	Garage		
11	Cave		
P4	Place de parc		
<b>Lot No. 4</b>			
16	Habitation	88	122
6	Garage		
7	Cave		
P3	Place de parc		
<b>Lot No.5</b>			
17	Habitation	94	134
12	Garage		
13	Cave		
P2	Place de parc		
<b>Lot No.6</b>			
30	Habitation	88	122
24	Garage		
25	Cave		
P10	Place de parc		
<b>Lot No.7</b>			
31	Habitation	88	122
26	Garage		
27	Cave		
P9	Place de parc		
<b>Lot No.8</b>			
32	Habitation	88	122
22	Garage		
23	Cave		
P8	Place de parc		
<b>Lot NO. 9</b>			
33	Habitation	94	134
28	Garage		
29	Cave		
P7	Place de parc		
<b>Total</b>			1000
P1 P6	Place de parc visiteurs		